



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 décembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/2007

D - 20070634

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 17 décembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Michelle DARCHE, M. Jacques COLOMBIER,

Budget annexe régie sports et loisirs. Réforme de l'instruction M4 applicable au 1er janvier 2008. Modification du régime des provisions. Adoption par la Ville de Bordeaux du système de provisionnement semi-budgétaire

M. Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans un souci d'harmonisation avec les adaptations budgétaires mises en œuvre dans l'instruction M14 depuis le 1^{er} janvier 2006, les règles budgétaires et comptables de l'instruction M4, applicables aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont profondément modifiées à compter du 1^{er} janvier 2008.

La ville de Bordeaux est concernée par cette réforme pour son budget annexe de la Régie des sports et loisirs.

Une des mesures proposées porte sur les modalités de provisionnement du risque, le régime applicable à ce jour s'étant révélé inopérant.

Comme l'autorise désormais l'instruction M14, la réforme de l'instruction M4 permet à la collectivité de choisir entre la provision semi-budgétaire (inscription réelle des crédits de provision) ou la provision budgétaire (inscription d'opérations d'ordre ne constituant pas véritablement une réserve budgétaire).

Ce choix doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante.

Par délibération n°20050630 du 19 décembre 2005, vous avez opté pour le régime de provision semi-budgétaire pour le budget principal de la Ville régi par les règles budgétaires et comptables de l'instruction M14.

C'est pourquoi, dans un souci de simplification et d'harmonisation des règles comptables applicables à la Ville de Bordeaux, je vous demanderais, d'opter pour la procédure semi-budgétaire lors de l'inscription des provisions que le budget annexe SBSL pourrait être amené à constituer.

Ce régime de provision semi-budgétaire, qui devient le régime de droit commun dans l'instruction comptable, repose sur une dépense réelle (compte 68 « dotations aux provisions ») ; le receveur des finances suivant dans sa comptabilité son affectation en réserve (compte 15). Lorsque le risque se matérialise ou disparaît, les crédits font l'objet d'une reprise générant ainsi une recette réelle nouvelle (compte 78) couvrant la dépense à engager, le cas échéant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Paul JAUFFRET
Adjoint au Maire

